

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2017/69-FH
Août 2017

AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations à l'étape 3 sur l'avant-projet de révision des *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CAC/RCP 1– 1969) et leur annexe HACCP**

DATE LIMITE: 30 septembre 2017

OBSERVATIONS: À :

Ms Barbara Mc Niff Senior International Issues Analyst Food Safety and Inspection Service US Department of Agriculture Courriel : Barbara.McNiff@fsis.usda.gov / ccfh@fsis.usda.gov	Copie au :
	Secrétariat Commission du Codex Alimentarius FAO Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome, Italie Courriel: codex@fao.org

Généralités

1. À sa quarante-huitième session, le Comité sur l'hygiène alimentaire est convenu d'établir un groupe de travail électronique (GTé), accueilli par le Royaume-Uni et co-organisé par la France, le Ghana, l'Inde, le Mexique et les États-Unis d'Amérique pour poursuivre les travaux sur la révision des Principes généraux de l'hygiène alimentaire. Le rapport du GTé a été publié sur le [site du Codex](#) sous le document CX/FH 17/49/5.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres des Gouvernements sont invités à fournir des observations sur:
- l'avant-projet de révision des *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CAC/RCP 1– 1969) et leur annexe HACCP ([CX/FH 17/49/5, Annexe I](#))
 - les points soulevés dans les paragraphes 8 et 9 du [rapport du GTé](#) (CX/FH 17/49/5).

CONSEILS GÉNÉRAUX SUR LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

Afin de faciliter la compilation des observations et la préparation des documents d'observations, les membres et les observateurs qui ne le font pas encore sont priés de soumettre leurs observations sous les intitulés suivants :

- (i) Observations générales
- (ii) Observations particulières.

Les observations particulières devraient comprendre une référence à la section pertinente et/ou au paragraphe du document auquel les observations renvoient.

En cas de propositions de modification de paragraphes spécifiques, les membres et observateurs sont priés de fournir leurs propositions de modification accompagnées d'une explication. Les nouveaux libellés devraient être présentés en caractères gras/soulignés et les passages supprimés devraient être présentés en caractères barrés.

Pour faciliter le travail des secrétariats qui compilent les observations, les membres et observateurs sont priés de s'abstenir d'utiliser des caractères ou un surlignage en couleur car les documents sont imprimés en noir et blanc, et de ne pas utiliser la fonction de suivi des modifications, car celles-ci peuvent être perdues quand des observations sont copiées et collées dans un document consolidé.

Afin de réduire le volume de travail de traduction et d'économiser du papier, les membres et observateurs sont priés de ne pas reproduire le document en entier, mais seulement les parties du texte pour lesquelles le changement et/ou l'amendement est proposé.